



Parfois Rebel-le-s, toujours Solidaires ! <

Suite à la réunion de lancement des NAO 2025 le 24/09/25, la première réunion de négociation s'est déroulée le 21/10/25. Deux autres négociations sont programmées les 18/11/25 et 03/12/25.

En 2024, ces mêmes NAO avaient débuté le 27 Mars, pour parvenir à un accord sur la prime le 20/11/2024... après 7 réunions de négociations ... En 2019, les premières NAO avaient débuté en juillet 2019, pour parvenir à un accord sur la prime le 12/03/2020 !!!

Concernant LA PRIME de fin d'année ... C'est la première attente et inquiétude des salarié-e-s de l'EPV et la première revendication des organisations syndicales pour cette NAO 2025 !!! Malgré cette réalité, l'employeur a commencé par nous indiquer qu'il « ne peut pas s'engager pour le moment » ... ce qui n'a pas été entendable pour les organisations syndicales ! Après réflexion l'employeur est revenu avec un positionnement plus adapté à une négociation, et il s'est engagé à revenir le 18/11/25 avec une nouvelle position de l'employeur et d'éventuelles propositions ...

Les organisations syndicales restent en attente de plusieurs informations nécessaires dans le cadre de ces NAO 2025, notamment en termes de masse salariale prévisionnelle au 31/12/2025, de primes et indemnités versées, de transparence institutionnelle en termes de délégation de pouvoir et de PV des réunions du Conseil d'Administration ...

Concernant la flexibilité des horaires de travail et demi-heure de pause méridienne ... L'employeur accepte enfin de négocier sur ce sujet et s'est engagé à nous fournir une proposition avant la réunion du 18/11/25 ! Nous rappelons la demande portée par SUD EPV depuis mars 2021 :

Temps de pause repas et horaires de travail :

SUD EPV demande pour les salarié-e-s

dont le poste de travail le permet la mise en place des horaires suivants :

Début de la journée de travail entre : 8h00 – 9h00

« temps de travail / horaire fixe » le matin : 9h00 – 12h00.

Pause de midi entre 12h00 et 14h00, temps de pause compris entre 0h30 et 2h00.

« Temps de travail / horaire fixe » l'après-midi : 14h00 – 16h30

fin de la journée de travail entre : 16h30 -18h00.

Si le/la salarié-e souhaite terminer à 16h30, il/elle doit avoir commencé-e à 13h30 au plus tard.

Nous n'avons pas obtenu pour le moment d'autres retours favorables à nos revendications 2025... L'employeur a informé les organisations syndicales d'un potentiel et possible passage en convention 66 en AOUT 2026 qui s'imposerait à l'EPV (Incertain et lointain à nos yeux) ... pour tenter de survoler, biaiser et évincer la NAO 2025 !!!

La NAO 2025 ne fait que commencer... Les salarié-e-s EPV méritent une prime de fin d'année comme en 2016, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 ...

informer, Lutter, Revendiquer ...

Contact SUD + CNT EPV : 07.71.61.78.43

www.sud-epv.fr / sud42epv@hotmail.com